

TÉL: 05 62 92 80 40 E-mail: mairie@luz.org

Demande de passeport biométrique Sur RDV uniquement au 05.62.92.80.40

Jours d'ouverture pour le dépôt des dossiers

Lundi de 8h30 à 11h30 Mardi de 13h30 à 17h00 Mercredi de 13h30 à 17h00 Vendredi de 13h30 à 16h30 Le samedi de 9h à 11h30

CERFA complété (à retirer dans votre mairie) <u>ou</u> pré-demande remplie et imprimée **OBLIGATOIRE**

Pièces à fournir pour une personne majeure : Durée de validité du passeport = 10 ans

- > Justificatif de domicile récent (factures EDF, téléphone, avis d'imposition...) Si vous n'en possédez pas à votre nom, joindre un justificatif au nom de l'hébergeant, la CNI de l'hébergeant et une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge.
- > 1 photographie d'identité réglementaire (moins de 6 mois sinon dossier rejeté par les services de l'Etat).
- > L'ancien passeport si c'est un renouvellement
- ➤ Et la CNI sécurisée si le passeport à renouveler n'est pas biométrique

Si vous n'avez pas de CNI sécurisée ni de passeport biométrique, fournir un acte de naissance de moins de 3 mois si votre ville de naissance n'est pas reliée au fichier COMEDEC (voir site internet): https://ants.gouv.fr/les-solutions/comedec

- ➤ Si vous n'avez ni carte nationale d'identité, ni passeport, fournir un document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale, carte de pêche, permis de chasse, carte militaire...)
- > Timbre fiscal de 86 euros

Pièces à fournir pour une personne mineure : Durée de validité du passeport= 5 ans

La demande doit être présentée par le représentant légal de l'enfant uniquement **Présence obligatoire du mineur**

- > Une pièce d'identité du représentant légal présent au moment du dépôt (CNI ou passeport)
 - ⚠ si le représentant légal inscrit sur la rubrique « autorisation parentale » n'est pas présent : fournir sa pièce d'identité
- > Justificatif de domicile récent (factures EDF, téléphone, avis d'imposition, au nom du représentant légal...).
- > 1 photographie d'identité réglementaire (moins de 6 mois) sinon dossier rejeté par les services de l'Etat.
- L'ancien passeport du mineur si c'est un renouvellement ou CNI si première demande de passeport.
- ➤ Si le mineur n'a pas de CNI ni de passeport : fournir un acte de naissance de moins de 3 mois si sa ville de naissance n'est pas reliée au fichier COMEDEC (voir site internet): https://ants.gouv.fr/les-solutions/comedec
- ➤ Si le mineur a deux adresses (garde alternée) : fournir un justificatif de chaque domicile + copie de la CNI du parent non présent lors du dépôt + copie du jugement de divorce ou de garde alternée
- > Timbre fiscal à 17 euros pour les jeunes de -15 ans 42 euros pour les jeunes de 15 à 18 ans